

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 3 octobre 2022 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Maire # - Claude Daigle

Siège #3 - Gilles Chouinard

Formant quorum sous la présidence de madame la pro-maire, Lise Anctil, Madame Lysiane Mercier, adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022 (Pages 5471 à 5483)

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - ANNULATION RÉS. # 74-03-2022 / VENTE TERRAIN À DAVID AVOINE (Parc Industriel)

4.2 - MANDAT DONNÉ À Me PIERRE COULOMBE - VENTE DE TERRAIN À SERVICE FORESTIER MULTI-BOIS (Parc Industriel)

4.3 - CLAUSES POUR FORMATIONS SUIVIES PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

4.4 - OFFRE DE SERVICE - COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE

4.5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

4.6 - PROJET D'ACHAT ET D'UTILISATION D'UN COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE DANS LE CADRE DU VOLET 4 (SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ)

4.7 - MANDAT ACCORDÉ À KAMILLE JEAN

4.7.1 - HALLOWEEN 2022

4.7.2 - MARCHE DES ENFANTS - NOVEMBRE 2022

**301-10
2022**

- 4.7.3 - CONCOURS PHOTOS DE CHASSE 2022
- 4.7.4 - SENTIER PÉDESTRE
- 4.7.5 - PUBLICATION D'UN APPEL D'OFFRES - PATINOIRE ET INFRASTRUCTURES
- 4.8 - FONDATION CERVO - DONS
- 4.9 - WEBLEX DESIGN INC. - LICENCE ANNUELLE
- 4.10 - PAVAGE SCELLANT JIRICO - RÉPARATION DE PAVAGE ET DE COLMATAGE
- 4.11 - TETRA TECH QI Inc. - FACTURATION
- 4.12 - ADJUDICATION - CONTRAT DENEIGEMENT 2022-2023
Complexe municipal - Garage - Caserne - SAQ - Trottoirs
- 4.13 - ADJUDICATION - CONTRAT DE DENEIGEMENT À L'OTJ
- 4.14 - DÉMISSION DU POMPIER VOLONTAIRE # 04-0043
- 4.15 - CLUB LIONS - PRÊT D'UN LOCAL
- 4.16 - CIRAGE DE PLANCHER - MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 4.17 - PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ - TETRA TECH
- 4.18 - A TITRE INFORMATIF - PAVAGE ROUTE 204
- 4.19 - DEMANDE DE TRAVERSE - CLUB DE MOTONEIGE CÔTE-DU-SUD INC.
- 4.20 - MONTANT FORFAITAIRE - COORDONNATRICE TERRAIN DE JEUX
- 4.21 - MONTANT FORFAITAIRE - BRIGADE DU TERRAIN DE JEUX
- 4.22 - PROGRAMME DE LA TECQ - VERSION 2
- 4.23 - AVIS DE MOTION
- 4.24 - DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT No 07-2022
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME
- 4.25 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉSIDENCE L'ABRI DES APPALACHES
- 4.26 - Demande d'aide financière et autres sujets - Résidence L'Abri des Appalaches
- 4.27 - COURS DE SECOURISTE - MICHEL LEBLANC
- 4.28 - DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE - RUE TERREBONNE EST
- 4.29 - Premier avertissement - Employé 03-0021
- 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Demande d'appui Les Nouveaux Sentiers
 - 7.2 - Décompte progressif #3 - Entrepreneur B.M.L. - Travaux de pavage Rg Taché Est
 - 7.3 - Allocation pour cours de Pound
 - 7.4 - Rencontre responsable organisme
- 8 - FINANCES
 - 8.1 - Acceptation des comptes
 - 8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022 (Pages 5471 à 5483)

302-10
2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant

la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - AFFAIRES COURANTES

**303-10
2022**

4.1 - ANNULATION RÉS. # 74-03-2022 / VENTE TERRAIN À DAVID AVOINE (Parc Industriel)

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'annuler la résolution # **74-03-2022** concernant le mandat donné à Me Pierre Coulombe pour la vente du terrain situé dans le parc industriel à Monsieur David Avoine, l'acheteur, qui aurait dû être au nom de l'entreprise « Service Forestier Multi-Bois »

**304-10
2022**

4.2 - MANDAT DONNÉ À Me PIERRE COULOMBE - VENTE DE TERRAIN À SERVICE FORESTIER MULTI-BOIS (Parc Industriel)

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu de mandater Me Pierre Coulombe pour effectuer la transaction pour la vente d'un terrain à Monsieur David Avoine représentant de « Service forestier Multi-Bois » situé sur le lot rénové # 6 501 618 d'une superficie de 11 733,4 mètres carrés dans le parc industriel. Le prix de vente du terrain est de 0,06\$ du pied carré ce qui représente 7 587\$ dont la totalité a été payé lors de la signature de la promesse d'achat.

À compter de la signature de l'acte d'achat devant Me Pierre Coulombe, M. David Avoine représentant de « Service Forestier Multi-Bois » devra acquitter les sommes qui seront dues. Advenant un trop perçu, la municipalité s'engage à rembourser la somme qui lui sera dû.

M. Claude Daigle, maire et Mme Diane Gagnon, directrice générale sont autorisés à signer tout document relativement à cette vente.

**305-10
2022**

4.3 - CLAUSES POUR FORMATIONS SUIVIES PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'apporter les clauses suivantes pour les formations suivies par les employés municipaux:

L'employé devra occuper son poste pendant un minimum de 2 ans à partir de la date finale de probation.

Advenant que l'employé quitte son poste à l'intérieur de la période de 2 ans, les frais de formation lui seront facturés à 100% du montant des formations suivies.

Advenant que l'employé quitte son poste pour des raisons justifiables, les frais de formations n'auront pas à être remboursés à la municipalité. Par contre, l'employé devra fournir des preuves à l'appui.

**306-10
2022**

4.4 - OFFRE DE SERVICE - COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les formations reconnues au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable pour reconnaître la compétence d'un

opérateur, le compagnonnage est obligatoire;

CONSIDÉRANT avoir reçu une offre de services pour le compagnonnage en eau potable a été délivré par Monsieur Angelo Charest, technicien Senior en Assainissement des eaux.

CONSIDÉRANT QUE la formation proposé par celui-ci est d'une durée de 4 jours qui permettra de revoir la matière théorique afin de préparer l'opérateur à l'examen.

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu de mandater Monsieur Angelo Charest, pour le compagnonnage en eau potable pour Michel Leblanc et d'accepter l'offre de services comprenant 4 visites pour frais et temps de déplacement, honoraires sur le terrain ainsi que les frais de repas au montant de 2 804 \$ (taxes applicables).

307-10
2022

4.5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et 1 pompier pour opérateur de pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC DE L'ISLET en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC DE L'ISLET.

308-10
2022

4.6 - PROJET D'ACHAT ET D'UTILISATION D'UN COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE DANS LE CADRE DU VOLET 4 (SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité);

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aubert, L'Islet, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Louise, Saint-Cyrille-de-Lessard, Sainte-Perpétue et Saint-Jean-Port-Joli désirent présenter un projet d'achat et d'utilisation d'un compresseur d'air respirable dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Le conseiller Guy Joncas

APPUYÉ PAR: La conseillère Marylou Mercier

ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Le conseil municipal de Sainte-Perpétue s'engage à participer au projet d'achat et d'utilisation d'un compresseur d'air respirable et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité);

Le conseil nomme la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, organisme responsable du projet.

4.7 - MANDAT ACCORDÉ À KAMILLE JEAN

**309-10
2022**

4.7.1 - HALLOWEEN 2022

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu de mandater Kamille Jean pour l'organisation d'une activité d'Halloween en préparant des sacs de bonbons qui seront distribués aux enfants du primaire et aux garderies dans le cadre de la politique familiale.

**310-10
2022**

4.7.2 - MARCHE DES ENFANTS - NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique familiale, la marche des enfants se déroulera comme à chaque année en novembre pour souligner la journée nationale de l'enfant relative aux droits de l'enfant;

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu de mandater Kamille Jean à entamer les procédures auprès du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité routière lors de cette journée, de distribuer aux enfants du primaire et aux garderies des boîtes collations et un article souvenir.

**311-10
2022**

4.7.3 - CONCOURS PHOTOS DE CHASSE 2022

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu de mandater Kamille Jean à organiser le concours de photos de chasse, à publiciser l'événement sur les réseaux sociaux et à acheter 4 certificats cadeaux au montant de 25 \$ chacun pour le tirage totalisant une dépense de 100\$.

**312-10
2022**

4.7.4 - SENTIER PÉDESTRE

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'annuler le projet de sentier pédestre et de mandater Kamille Jean à signifier au ministère de l'Éducation le rejet de la subvention accordée afin de projeter un parc

communautaire qui correspondront mieux aux besoins pour les familles et les aînés.

Le maire Claude Daigle est en désaccord avec la décision.

**313-10
2022**

4.7.5 - PUBLICATION D'UN APPEL D'OFFRES - PATINOIRE ET INFRASTRUCTURES

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu de mandater Kamille Jean à publier un appel d'offres à titre de gestionnaire de la patinoire et de ses infrastructures pour la saison hivernale 2022-2023.

**314-10
2022**

4.8 - FONDATION CERVO - DONS

CONSIDÉRANT QUE la fondation CERVO a comme mission d'offrir un espoir de guérison aux personnes touchées par une maladie neurologique, mentale ou une dépendance et que le contexte pandémique des dernières années a exacerbé les enjeux de santé mentale chez l'ensemble des Québécois suite à des statistiques éloquentes;

CONSIDÉRANT QUE dans les 10 dernières années, la Fondation CERVO a remis plus de 15 millions de dollars en recherche, en soins et en sensibilisation en santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu d'accorder à la Fondation CERVO, un don de 500.00 \$ pour notre soutien annuel en santé mentale.

**315-10
2022**

4.9 - WEBLEX DESIGN INC. - LICENCE ANNUELLE

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'acquitter la facture de Weblex Design au montant de 1 999.22 \$ pour la licence annuelle de l'utilisation du site internet.

**316-10
2022**

4.10 - PAVAGE SCELLANT JIRICO - RÉPARATION DE PAVAGE ET DE COLMATAGE

Considérant que le contrat de colmatage et de pavage a été accordé à l'entreprise Pavage Jirico au montant de 21 723.99 \$ (taxes applicables);

Considérant qu'une situation d'urgence, dû à l'achalandage des camions lourds dans le rang Lafontaine, a occasionné d'autres travaux de colmatage et qu'il était opportun de corriger la situation dans l'immédiat;

Considérant que Pavage Jirico a transmis une deuxième soumission pour la situation d'urgence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'autoriser la deuxième soumission au montant de 8 544.04 \$ (taxes applicables) pour les travaux obligatoires et de payer le montant de 30 268.03 \$ (taxes applicables).

**317-10
2022**

4.11 - TETRA TECH QI Inc. - FACTURATION

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'acquitter la facture préliminaire de TETRA TECH pour le projet d'asphaltage dans le rang Taché Est au montant de 8 962.12\$ (taxes applicables).

**318-10
2022**

4.12 - ADJUDICATION - CONTRAT DENEIGEMENT 2022-2023 Complexe municipal - Garage - Caserne - SAQ - Trottoirs

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le déneigement 2022-2023 pour la cour du complexe municipal, de la SAQ, de la caserne de pompiers, du garage municipal et des trottoirs;

CONSIDÉRANT QU'un soumissionnaire a déposé une soumission pour le déneigement du complexe municipal, de la SAQ, de la caserne de pompiers et du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission n'inclue pas le déneigement des trottoirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'accorder à l'Entreprise 9415-6882 Québec Inc représenté par Monsieur Stéphane Grenier le contrat de déneigement au montant de 7 800 \$ (taxes applicables) pour l'année 2022-2023.

**319-10
2022**

4.13 - ADJUDICATION - CONTRAT DE DENEIGEMENT À L'OTJ

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'accorder le contrat de deneigement de la cour de l'OTJ aux Entreprises J.G. Robichaud & Fils au montant forfaitaire de 2 056.72 \$ qui sera versé en 3 versements égaux de 548.46\$ dont une retenue de 20% qui sera versé en avril 2023 et de mandater le maire et la directrice générale à signer le contrat de deneigement.

**320-10
2022**

4.14 - DÉMISSION DU POMPIER VOLONTAIRE # 04-0043

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'accepter la démission du pompier volontaire # 04-0043, qu'aucun frais de formation ne soit exigible selon les termes du contrat n'ayant suivi aucune formation à ce jour et de mandater le directeur du service des incendies à résilier le contrat.

**321-10
2022**

4.15 - CLUB LIONS - PRÊT D'UN LOCAL

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu de prêter au Club Lions le local de la Salle du Conseil pour tenir leur réunion mensuel.

**322-10
2022**

4.16 - CIRAGE DE PLANCHER - MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu de mandater la directrice générale à demander à Jan-Pro une soumission pour le cirage de plancher.

**323-10
2022**

4.17 - PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ - TETRA TECH

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu d'accepter le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées fourni par TETRA TECH.

4.18 - A TITRE INFORMATIF - PAVAGE ROUTE 204

Le Ministère des Transports nous a fait part que les travaux à réaliser sur la Route 204 se termineront au printemps 2023 dû à la pénurie de matériaux.

**324-10
2022**

4.19 - DEMANDE DE TRAVERSE - CLUB DE MOTONEIGE CÔTE-DU-SUD INC.

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu d'autoriser le club de motoneige de la Côte-du-Sud Inc. de traverser sur une emprise routière lors des passages à niveau situé au rang Lafontaine et aux traverses des rangs Lafontaine et Taché Est.

**325-10
2022**

4.20 - MONTANT FORFAITAIRE - COORDONNATRICE TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du terrain de jeux a tenu à jour le registre et qu'un montant forfaitaire de 100\$ lui était remis pour la compilation des données;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu de payer à la coordonnatrice, Joëlle Chouinard, un montant forfaitaire de 100 \$.

**326-10
2022**

4.21 - MONTANT FORFAITAIRE - BRIGADE DU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE 2 jeunes de 11 ans ont aidé les moniteurs, monitrices durant la période du terrain de jeux et que ces jeunes pourraient potentiellement être de futurs moniteurs, monitrices;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu de payer un montant forfaitaire de 150\$ à l'implication des deux jeunes qui ont aidé les moniteurs au terrain de jeux.

La conseillère Marylou Mercier se retire.

**327-10
2022**

4.22 - PROGRAMME DE LA TECQ - VERSION 2

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR: LA CONSEILLÈRE MARYLOU MERCIER

APPUYÉ PAR: LE CONSEILLER GUY JONCAS

ET RÉSOLU QUE:

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**328-10
2022**

4.23 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Guylaine Cloutier que le premier projet de règlement no 07-2022 modifiant les règlements d'urbanisme concernant le règlement de zonage no 05-2015 et le 03-2018 afin de modifier les dispositions sur la hauteur des haies sera présenté à une prochaine séance du conseil pour son adoption.

**329-10
2022**

4.24 - DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT No 07-2022 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

L'adjointe administrative dépose le premier projet de règlement no 07-2022 modifiant les règlements d'urbanisme concernant le règlement de zonage no 05-2016 et 03-2018 sur la hauteur des haies .

**330-10
2022**

4.25 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉSIDENCE L'ABRI DES APPALACHES

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu de mandater la conseillère Guylaine Cloutier comme représentante municipale à la Résidence l'Abri des Appalaches.

**331-10
2022**

4.26 - Demande d'aide financière et autres sujets - Résidence L'Abri des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE la Résidence l'Abri des Appalaches demande notre participation afin d'améliorer la vie sociale des aînés et le bon fonctionnement de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des aînés, l'installation d'une lumière dans la rue du parc serait une priorité;

CONSIDÉRANT QUE l'Abri des Appalaches fête leur 10e anniversaire d'existence cette année;

CONSIDÉRANT QUE pour renforcer la socialisation, des activités sont organisés à bas coût avec des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu de:

- Procéder à l'installation d'une lumière dans la rue du parc;
- D'autoriser les camions de livraison, de vidanges ou de recyclage à utiliser le stationnement vacant derrière la résidence qui appartient à la municipalité;
- D'accorder une aide financière au montant 500 \$ pour la réalisation de leur fête du 10e anniversaire et allouer un vin d'honneur;

**332-10
2022**

4.27 - COURS DE SECOURISTE - MICHEL LEBLANC

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu de faire suivre la formation de secourisme à Michel Leblanc qui se tiendra le 5 et 6 novembre 2022 à la salle du conseil.

**333-10
2022**

4.28 - DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE - RUE TERREBONNE EST

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu de mandater Carl Bourgault, Électricien pour l'installation d'une lumière de rue dans la rue Terrebonne Est et ce conditionnelle à ce qu'un poteau soit déjà existant.

4.29 - Premier avertissement - Employé 03-0021

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu de mandater la directrice générale à remettre à l'employé #03-0021 une lettre d'avertissement.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Les conseillers suivants ont assistés aux réunions suivantes:

La conseillère Lise Ancil:

La conseillère Nancy Lamarre: Aucune réunion pour la Régie Intermunicipale, aura une rencontre bientôt pour la fête de l'Halloween et celle de Noël

Le conseiller Gilles Chouinard: Absent

La conseillère Marylou Mercier: Aucune rencontre, elle mentionne que le cour de Zumba n'aura pas lieu à cause du manque d'inscription et le cour de Pound, il manque 3 personnes

La conseillère Guylaine Cloutier: Transport Adapté : Commencé à travailler sur le budget; Quote-part; Le taux passe de 3,10 à 4,31; Formation pour les chauffeurs;

Abri des Appalaches : Paul-André Leblanc gestionnaire; Statué sur le parking arrière

Le conseiller Guy Joncas: Aucune réunion pour les Loisirs; ORH, Yves Fournier de Montmagny continue de s'occuper de ça

La rencontre des maires à la MRC de L'Islet:

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Carte de Remerciement de Mme Nathalie Gagné pour la réception d'une rose éternelle lors du décès de sa mère Mme Lucille Dumont.

- Carte de Remerciement de la famille Armand Bernier pour la réception d'une rose éternelle lors du décès de leur mère Mme Lucette Chouinard.

7 - VARIA

7.1 - Demande d'appui Les Nouveaux Sentiers

Reporté à une séance ultérieure.

7.2 - Décompte progressif #3 - Entrepreneur B.M.L. - Travaux de pavage Rg Taché Est

Reporté à une séance ultérieure.

7.3 - Allocation pour cours de Pound

La conseillère Marylou Mercier demande si c'est possible d'avoir une allocation pour payer la salle de l'Âge d'Or au coût de 50\$/séance.

7.4 - Rencontre responsable organisme

La conseillère Marylou Mercier demande si c'est possible de faire une rencontre avec tous les responsables des organismes de la Municipalité pour faire un calendrier pour les activités 2023.

8 - FINANCES

335-10
2022

8.1 - Acceptation des comptes

Proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	1 091 751,69 \$
Comptes fournisseurs et JG	67 831,02 \$

Classés en annexe

Lysiane Mercier

Adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et la conseillère Lise Ancil.

336-10
2022

8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022

La greffière-trésorière adjointe dépose l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 20 : 00 heures.

337-10
2022

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et résolu que la séance soit levée à 20 : 07 heures.

Je, Lise Ancil, Pro-Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Lise Ancil
Pro-Maire

Lysiane Mercier
Adjointe adm. et greffière-trésorière adjointe